

# Les mandats du GMT : 1966, 1975 et 1999-2005

## **I. Mandat 1966** (extrait du VII<sup>e</sup> Rapport du Groupe mixte de travail entre l'Église catholique romaine et le Conseil œcuménique des Églises, Genève – Rome, 1998, p. 3-4):

Le GMT fonctionne selon les principaux points de son mandat d'origine (1966) et les modifications qu'y a apportées l'Assemblée du COE en 1975.

1. Le GMT est un organe consultatif. Il ne dispose pas d'autorité propre, mais en réfère aux instances dont il est le mandataire et qui approuvent sa politique et ses programmes – à savoir l'Assemblée et le Comité central du COE, et le CPPUC.

Il entreprend ses tâches spirituelles et pastorales dans un esprit de prière et avec la conviction que Dieu guide l'unique mouvement œcuménique par le Christ et dans l'Esprit. Le Groupe s'efforce de discerner la volonté de Dieu dans les situations contemporaines et de stimuler la recherche de l'unité visible et du témoignage commun, en particulier par la collaboration – au niveau mondial, régional, national et local – entre l'ECR, le COE et ses Églises membres. Il doit encourager par un soutien attentif tout ce qui peut contribuer au progrès œcuménique.

Le GMT suscite, évalue et soutient les formes de collaboration entre le COE et l'ECR, spécialement entre leurs divers organes et programmes. Son style et ses formes de collaboration ont la souplesse qu'appellent les ressemblances et les différences qui favorisent ou handicapent les relations COE/ECR. En se concentrant sur des initiatives ad hoc, il s'efforce de réduire au minimum les structures nouvelles lorsque de nouvelles initiatives ou de nouveaux programmes sont proposés, fixant avec soin les priorités et ménageant ses ressources limitées en personnel, en temps et en moyens financiers.

2. Actuellement, le GMT compte 17 membres et deux co-modérateurs. Ses co-secrétaires sont un membre du CPPUC et le Secrétaire général adjoint du COE, responsable des relations avec les Églises non membres. La majorité des membres exercent un ministère pastoral ou œcuménique en diverses régions. Certains font partie de dicastères de la Curie Romaine et de services du COE. Le GMT fait appel aussi à des consultants pour des tâches particulières. Les co-modérateurs, co-secrétaires

et quatre autres personnes forment le Comité exécutif qui représente le GMT entre ses réunions plénières et en prépare l'ordre du jour et la matière.

## **II. Mandat 1975** (extrait du Rapport de Nairobi, Assemblée du COE, 1975, pp. 375-376)

### CONTINUATION DU GROUPE MIXTE DE TRAVAIL

La nécessité d'un forum permettant à l'Église catholique romaine et au Conseil œcuménique des Églises d'évaluer ensemble le développement du mouvement œcuménique est toujours présente. En conséquence, un groupe mixte devrait être nommé, avec une continuité dans sa composition et une représentation suffisamment large des deux côtés. En tant qu'instrument des organismes mandataires, ce groupe sera en contact étroit avec ces derniers, auxquels il devra rendre compte de son activité.

### LES FONCTIONS DU GROUPE MIXTE DE TRAVAIL

Le Groupe mixte de travail s'efforcera principalement de rechercher et d'évaluer toute nouvelle possibilité encourageante de développement œcuménique. Sa tâche est d'encourager la discussion sur le mouvement œcuménique, en cherchant à stimuler les organismes mandataires et en leur proposant de nouvelles démarches et de nouveaux programmes.

Le Groupe mixte de travail s'efforcera d'interpréter les principaux courants de pensée et d'action œcuménique dans l'Église catholique romaine et dans les Églises membres du Conseil œcuménique des Églises. Il facilitera l'échange d'informations concernant les progrès du mouvement œcuménique, surtout au niveau local.

Le Groupe mixte de travail cherchera à établir la collaboration entre les différents organes et programmes de l'Église catholique romaine et du Conseil œcuménique des Églises. Conformément aux principes et aux procédures des organismes mandataires, il devra encourager un authentique développement de toute forme de collaboration œcuménique. Il fera appel aux idées fournies par les expériences locales afin de promouvoir une telle collaboration. Comme par le passé, il sera toujours un groupe consultatif, et non un organisme opérationnel. En cas de besoin, les organismes mandataires pourront le charger de mettre en œuvre et de gérer certains programmes qu'il aura proposés.

En s'efforçant d'initier et d'aider à maintenir vivante la discussion sur les implications du mouvement œcuménique au sein de l'Église catholique romaine et des Églises membres du Conseil œcuménique des Églises, le Groupe mixte de travail recherchera les meilleurs moyens pour communiquer ses conclusions et ses recommandations.

Un aspect essentiel de sa tâche est de partager ses conclusions avec les organismes mandataires.

### EXTENSION DES RELATIONS

Le Groupe mixte de travail aura des contacts avec un grand nombre et une grande variété d'organisations et de programmes œcuméniques, surtout au niveau local. Il pourra faire appel à divers services et programmes des organismes mandataires lorsqu'une aide particulière est nécessaire dans certains secteurs de la collaboration. Il demandera également des informations et des conseils à des personnes et à des organisations particulièrement expérimentées et compétentes en matière d'œcuménisme.

#### UN STYLE SOUPLE

Pour répondre aux besoins des Églises, le style de collaboration du Groupe mixte de travail devra rester souple. Il doit pouvoir s'adapter à des besoins différents et changeants. Il s'efforcera donc de réduire au minimum les nouvelles structures tout en se concentrant sur des initiatives *ad hoc* qu'exigeront les développements en acte dans le mouvement œcuménique. À l'occasion, certains projets pourront évidemment exiger une forme structurale qui sera créée, avec l'autorisation nécessaire. Un style souple ne signifie pas une activité non planifiée ni un manque de responsabilité. Cela signifie plutôt une majeure attention aux priorités et à l'utilisation des ressources.

#### LES STRUCTURES SUGGÉRÉES

À partir de ces considérations générales, on propose ce qui suit.

1. Le Groupe mixte de travail comptera environ seize membres, dont quelques-uns seront choisis parmi les membres du staff du Conseil œcuménique des Églises et du Secrétariat pour la Promotion de l'Unité des Chrétiens (et d'autres organes de la Curie).
2. Le Groupe mixte de travail se réunira habituellement une fois par an. En outre, des réunions élargies pourront avoir lieu pour l'examen de questions spécifiques. Une réunion de ce genre pourra coïncider avec un important événement régional, lorsque l'occasion sera jugée utile.
3. Un Groupe exécutif restreint, composé de six membres, se chargera des affaires courantes pendant la période entre deux réunions et de la préparation des assemblées du Groupe mixte de travail.

**III. Mandat 1999-2005** (extrait du VII<sup>e</sup> Rapport du Groupe mixte de travail entre l'Église catholique romaine et le Conseil œcuménique des Églises, Genève - Rome, 1998, p. 29-30):

Le GMT recommande les priorités spécifiques suivantes pour la prochaine étape de son mandat:

#### PROBLÈMES TOUCHANT LA *KOINONIA*

*Conséquences ecclésiales du baptême commun.* Les implications d'une reconnaissance du baptême commun des chrétiens pour la communion ecclésiale et la pratique liturgique.

*Le rôle œcuménique des mariages mixtes.* Conséquences ecclésiologiques du sacrement du mariage appliquées aux mariages mixtes et à la vie familiale.

*Les Conseils locaux, nationaux et régionaux des Églises comprenant des membres catholiques de plein droit.* Conséquences pratiques et ecclésiologiques pour les membres des Conseils d'Églises – leur rôle en tant qu'instruments de croissance de la *koinonia*.

*L'Église et la loi de l'Église.* Effets des accords et des dialogues œcuméniques sur la présente législation ecclésiastique et sur les rapports entre ecclésiologie et droit canonique de l'Église/loi de l'Église/discipline ecclésiale.

PROBLÈMES COMMUNS AUXQUELS LE COE ET L'ECR SONT CONFRONTÉS

*Positions prises par les évangéliques conservateurs et les charismatiques/pentecôtistes envers le mouvement œcuménique et ses structures actuelles.* Comment entamer le dialogue.

*Chrétiens fondamentalistes: cela constitue-t-il un défi œcuménique?* L'effet du fondamentalisme sur l'engagement œcuménique des Églises, ainsi que sur le dialogue concernant les problèmes auxquels prétendent répondre les fondamentalistes chrétiens.

*Les femmes dans l'Église.* Plus vaste reconnaissance et intégration des dons de la femme dans la vie de l'Église et dans la société et influence des résultats de la Décennie œcuménique des Églises en solidarité avec les femmes, sur la vie, les structures et le témoignage des Églises.

*La formation à l'œcuménisme.* L'élaboration de matériel approprié pour l'éducation œcuménique des membres des Églises, des étudiants et du clergé, sur les fondements de la vie chrétienne dans la recherche de l'unité au sein d'une société pluraliste.